

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITRICES :** Janine Griffore  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche

Mary Jean Gallagher  
Directrice générale du rendement des élèves de l'Ontario  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

**DATE :** Le 13 mai 2013

**OBJET :** Taux d'obtention de diplôme au niveau des conseils scolaires

---

La présente note de service a pour but de vous renseigner sur l'intention du Ministère de calculer et de fournir aux conseils scolaires leur taux d'obtention de diplôme pour l'année scolaire 2012-2013 en mars 2014 et de publier les taux d'obtention de diplôme de l'année scolaire 2013-2014 en mars 2015.

Le taux d'obtention de diplôme est un indicateur clé de la réussite des élèves. En Ontario, le taux d'obtention de diplôme provincial a augmenté de façon continue, passant de 68 % en 2003-2004 à 83 % en 2011-2012. Le Ministère continuera de fournir les renseignements préliminaires sur le nombre d'élèves et de diplômés par cohorte aux conseils scolaires avant de rendre les taux publics. Ainsi, l'exactitude des données pourra être confirmée et les conseils scolaires auront le temps de se préparer à gérer les éventuelles questions d'intérêts.

La publication des taux d'obtention de diplôme des conseils scolaires accroîtra la transparence du Ministère en ce qui concerne son mandat de promouvoir un système d'éducation public solide par la communication des niveaux élevés de rendement des élèves. En outre, le Ministère s'engage à donner suite à la vérification de la Stratégie visant la réussite des élèves menée en 2011 par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui recommandait notamment que le Ministère et les conseils scolaires élaborent une méthode commune pour calculer et communiquer les taux d'obtention de diplôme et autres indicateurs de la réussite des élèves.

Comme vous le savez, la question de l'amélioration de l'utilisation des données sur les taux d'obtention de diplôme a été grandement débattue. Au printemps 2010, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'élaborer une méthode uniforme et exacte pour calculer le taux d'obtention de diplôme de chaque conseil scolaire. Ce groupe composé de représentantes et représentants des conseils scolaires, du Comité consultatif sur la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) et du ministère de l'Éducation, a présenté plusieurs recommandations judicieuses.

Une présentation a été faite aux directrices et directeurs de l'éducation lors de la réunion du CODE du 20 août 2010. À l'époque, les directrices et directeurs avaient précisé qu'ils préféraient que les données nécessaires au calcul des taux d'obtention de diplôme soient fournies à l'avance aux conseils scolaires.

Suite aux commentaires reçus, un autre groupe de travail composé de membres du personnel des conseils scolaires et du Ministère a été formé pour étudier les recommandations du premier groupe de travail et définir les options que le gouvernement pourrait considérer. Les deux groupes ont convenu de plusieurs facteurs pertinents pour mesurer les taux d'obtention de diplôme des conseils scolaires, notamment :

- le recours à des calculs standards qui concordent avec ceux utilisés pour déterminer le taux d'obtention de diplôme provincial par cohorte quinquennale;
- les élèves qui ont transféré d'un conseil scolaire à un autre en Ontario seront comptés dans la cohorte d'élèves du conseil dans lequel ils ont entamé leur 9<sup>e</sup> année;
- la communication aux conseils scolaires des taux d'obtention de diplôme et de données connexes sur la mobilité des élèves se fera en même temps afin de donner une indication claire de l'ampleur de l'incidence de ces transferts sur les taux d'obtention de diplôme.

Le Ministère a fait des présentations officielles lors d'événements MISA-GIARE le 24 mars 2011 et le 26 octobre 2011. Des représentantes et représentants MISA-GIARE ont formulé des commentaires appuyant une approche selon laquelle le Ministère calculerait et communiquerait les taux d'obtention de diplôme des conseils scolaires.

À l'heure actuelle, le taux d'obtention de diplôme provincial est établi en fonction du pourcentage des élèves qui obtiennent leur diplôme dans les cinq années qui suivent le début de leur 9<sup>e</sup> année en Ontario. La même méthode sera appliquée pour calculer les taux d'obtention de diplôme des conseils scolaires pour permettre un alignement entre le taux provincial et les taux des conseils scolaires.

Le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) est la source de données utilisée pour calculer les taux d'obtention de diplôme. Après six ans d'assurance de la qualité, de validation et de vérification continues des données dans le SISON, le Ministère est parvenu, en collaboration avec les écoles et les conseils scolaires, à améliorer la qualité et l'exhaustivité de ces données. L'exemple le plus récent de notre engagement à travailler de concert à l'amélioration des données contenues dans le SISON remonte à janvier 2013. Il s'agit de notre exercice de

confirmation des données sur l'obtention de diplôme pour encourager la reprise des études et vérifier l'exhaustivité des données. C'est grâce aux efforts des écoles et des conseils scolaires que le Ministère est maintenant en mesure de calculer les taux d'obtention de diplôme au niveau des conseils scolaires.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration continus. Le Ministère a créé un portail pour les conseils scolaires contenant des renseignements détaillés sur l'obtention de diplôme aux niveaux des conseils et des écoles. Il continuera de soutenir les conseils scolaires pendant la période de transition et la période qui suivra. Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance du SISON par téléphone au 416 212-6366 ou au 1 888 275-5934, ou par courrier électronique à [onsis\\_sison@ontario.ca](mailto:onsis_sison@ontario.ca).

---

Janine Griffore

---

Mary Jean Gallagher

c. c. Leaders pour la réussite des élèves

Leaders GIARE

Personnes-ressources du SISON

Directeur, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Directrice, Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Directeur, Direction de la Stratégie de recherche et d'évaluation en éducation

Directeur, Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation